



## production transcription mémo vocal en divorce : plainte atteinte à l'honneur et à la vie privée

Par **CELIA2020**, le **01/02/2020** à **21:07**

Bonsoir. Sur fonds de violences conjugales en tous genres, j'ai été amenée à enregistrer une conversation privée entre mon mari et moi. Il avait vidé mes comptes professionnels pour redresser sa SARL et trouvait cela plus que normal puisque tout lui appartient selon lui. Avec un mari que la société trouve honorable, mais qui en privé s'avère abusif et destructif, je me suis trouvée contrainte de faire cet enregistrement pour sortir de l'enfermement où j'étais et fonder ses abus.

J'ai transcrit le mémo vocal sur papier, et en ai versé la version imprimée au dossier de divorce, pour justifier des raisons de ma demande de divorce et des nombreux abus dont j'étais victime. Il a porté plainte pour atteinte à l'honneur et à la vie privée.

Comment puis-je me défendre ? J'estime avoir été obligée de me défendre, et n'avoir fait cela que pour assurer ma défense. J'estime que c'est ma vie privée que j'ai été contrainte d'exposer autant que la sienne nécessairement. Mon intention n'était pas de lui porter atteinte, mais d'assurer la défense de mes intérêts en exposant les nombreux motifs graves de ma demande en divorce.

Merci pour vos avis.

Par **Visiteur**, le **01/02/2020** à **21:16**

Bonjour

De mon point de vue, atteinte à la vie privée ne peut être établie d'après votre exposé, car ce n'est pas épionner son conjoint, lire ses SMS, écouter sa messagerie vocale, consulter ses messages sur les réseaux sociaux etc...ce sont des paroles qui vous étaient adressés, donc pas d'atteinte à sa vie privée.